

Calendriers budgétaires de 2026

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce



COLLEGE OF PATENT
AGENTS & TRADEMARK AGENTS

COLLÈGE DES AGENTS DE BREVETS ET
DES AGENTS DE MARQUES DE COMMERCE

Approuvé

Rapport rédigé par
Sean Walker, directeur financier

Rapport préparé le 24 novembre 2025

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce – Budget de fonctionnement de 2026 – **Annexe A**

	Chiffres réels de 2024	Budget de 2025	Prévisions de 2025	Budget de 2026	Réf.	Changements par rapport au budget de 2025	Changements par rapport aux prévisions de 2025
REVENUS :							
Cotisation des titulaires de permis	3 583 148 \$	3 658 000 \$	3 584 300 \$	3 605 000 \$	1	-53 000 \$ -1,6 %	20 700 \$ 0,6 %
Frais d'examen	178 557	187 000	194 900	224 000	2	37 000 19,8 %	29 100 14,9 %
Frais de demande de permis et de certificat	74 399	51 000	63 000	61 000	3	10 000 20,0 %	-2 000 -3,9 %
Intérêts créditeurs	63 000	80 000	89 000	100 000	4	20 000 25,0 %	11 000 12,4 %
Revenus réglementaires relatifs aux décisions disciplinaires	5 000		5 000		5		-5 000 -100,0 %
TOTAL DES REVENUS	3 904 104 \$	3 976 000 \$	3 936 200 \$	3 990 000 \$		14 000 \$ 0,4 %	53 800 1,3 %
DÉPENSES :							
Amortissements	3 727	4 000	4 750	4 000	I	- 0,0 %	-750 -15,8 %
Frais de vérification	23 990	24 000	24 000	25 000	I	1 000 4,2 %	1 000 4,2 %
Frais de réunion et rémunération du Conseil d'administration	140 889	192 000	210 700	234 000	A	42 000 21,9 %	23 300 11,1 %
Comités réglementaires – Rémunération	29 025	43 000	46 500	50 000	B	7 000 16,3 %	3 500 7,5 %
Frais de réunion et rémunération du Comité de discipline et d'audience	59 500	94 000	50 200	63 000	C	-31 000 -33,0 %	12 800 25,5 %
Communication et relations avec les parties prenantes	20 439	73 000	66 200	66 000	D	-7 000 -9,6 %	-200 -0,3 %
Ressources humaines et recrutement	8 910	25 000	7 500	21 000	I	-4 000 -16,0 %	13 500 180,0 %
Technologies de l'information et site Web	31 679	24 000	23 800	26 000	I	2 000 8,3 %	2 200 9,2 %
Frais d'assurance	52 263	57 000	54 500	57 000	I	- 0,0 %	2 500 4,6 %
Frais de carte de crédit et frais bancaires	77 694	82 000	78 100	79 000	I	-3 000 -3,7 %	900 1,2 %
Frais juridiques	195 534	254 000	157 000	244 000	E, F	-10 000 -3,9 %	87 000 55,4 %
Système en ligne à l'intention des titulaires de permis	83 346	101 000	95 700	105 000	I	4 000 4,0 %	9 300 9,7 %
Frais liés au bureau et à la gestion de l'administration	33 304	39 000	30 917	36 000	I	-3 000 -7,7 %	5 083 16,4 %
Frais de soutien du Comité d'examen et des spécialistes en la matière	128 390	115 000	94 000	178 000	G	63 000 54,8 %	84 000 89,4 %
Frais de consultation – Inscription et reconnaissance des compétences	241 700	205 000	174 000	261 000	H, J, K	56 000 27,3 %	87 000 50,0 %
Frais du programme d'inscription et frais d'examen	115 735	125 000	146 500	167 000	L	42 000 33,6 %	20 500 14,0 %
Salaires, avantages sociaux et personnel contractuel	1 128 406	1 203 000	1 230 333	1 387 000	M, N	184 000 15,3 %	156 667 11,3 %
Déplacements, formation et droits de cotisations du personnel	45 867	83 000	44 500	86 000	P	3 000 3,6 %	41 500 93,3 %
Frais de traduction (non liés aux examens)	50 719	55 000	59 000	60 000	I	5 000 9,1 %	1 000 1,7 %
Fonds de réserve (dépenses)	-	100 000	-	100 000	Q		100 000 0,0 %
DÉPENSES TOTALES	2 471 118 \$	2 898 000 \$	2 598 200 \$	3 249 000 \$		351 000 \$ 12,1 %	650 800 \$ 25,0 %
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET	1 432 986 \$	1 078 000 \$	1 338 000 \$	741 000 \$	dd	-337 000 \$ -31,3 %	-597 000 \$ -44,6 %
AJOUT : SOLDE DES ACTIFS NETS (RÉSERVE) POUR LE DÉBUT DE L'EXERCICE	292 014 \$	1 725 000 \$	1 725 000 \$	3 063 000 \$	cc		
SOLDE DES ACTIFS NETS (RÉSERVE) POUR LA FIN DE L'EXERCICE	1 725 000 \$	2 803 000 \$	3 063 000 \$	3 804 000 \$	ee		

État prévisionnel de la situation financière de 2026
(bilan)

Annexe B

	<u>Prévisions de 2025</u>	<u>Budget de 2026</u>	
Actifs à court terme			
Liquidités	300 000	500 000	aa
Investissements (CPG)	3 000 000	3 550 000	bb
Rabais sur la TVH/TPS pour les comptes débiteurs	20 000	22 000	hh
Charges et contrats payés d'avance	17 000	19 000	
Total des actifs à court terme	3 337 000	4 091 000	
Actifs fixes			
Actifs fixes	13 500	16 500	
Amortissement cumulé	-5 500	-7 500	
Total des actifs fixes	8 000	9 000	jj
Total des actifs	3 345 000 \$	4 100 000 \$	
Passif à court terme			
Comptes créditeurs	177 000	191 000	hh
Comptes fournisseurs à payer	105 000	105 000	hh
Passif à court terme	282 000	296 000	
Actifs nets pour le démarrage (réserve)	1 725 000	3 063 000	cc
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux dépenses	1 338 000	741 000	dd
Total des actifs nets	3 063 000	3 804 000	ee
Total des passifs et des actifs nets	3 345 000 \$	4 100 000 \$	

Comparaison des objectifs des réserves financières du CABAMC :

Annexe C

	<u>Prévisions de 2025</u>	<u>Budget de 2026</u>	
Réserves (actifs nets) prévues et budgétisées à la fin de 2025	3 063 000 \$	3 804 000 \$	ee
Fonds de réserve de réglementation professionnelle*	750 000	2 000 000	ff
Fonds de réserve de fonctionnement (6 mois de dépenses)	1 450 000	1 600 000	gg
	2 200 000 \$	3 600 000 \$	
Déficit global des réserves (actifs nets) prévu au 31 décembre 2026	863 000 \$	204 000 \$	ii

* Le seuil de la réserve de réglementation professionnelle est en cours de révision.

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce
Postes budgétaires des immobilisations pour 2026

Annexe D

Exigences pour 2026

Ordinateur portable pour le premier dirigeant et registraire
 Retrait de l'ordinateur portable du premier dirigeant et
 registraire
 Ordinateur portable pour le(la) nouvel(le) employé(e)
 (coordinateur[-trice] administratif[-tive])

	<u>Calendrier</u>	<u>Prestataire prévu</u>	<u>Montant (\$)</u>
Ordinateur portable pour le premier dirigeant et registraire	T2 et T3	Lenovo	3 000
Retrait de l'ordinateur portable du premier dirigeant et registraire	T2 et T3	-	-2 500
Ordinateur portable pour le(la) nouvel(le) employé(e) (coordinateur[-trice] administratif[-tive])	T1	Lenovo	2 500
Ajouts nets pour 2026			3 000 \$
Solde des immobilisations pour le début de l'exercice 2025			13 500 \$
Solde des immobilisations pour la fin de l'exercice 2026			16 500 \$

Approuvé

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF DU COLLÈGE DES AGENTS DE BREVETS ET DES AGENTS
DE MARQUE DE COMMERCE
**ANNEXE 1 pour 2026 – MAJORIZATION DES DROITS DE PERMIS EN FONCTION DE l'IPC
(2,2 %)**

Article	Description	Droits à payer en 2025 (\$)	Droits à payer en 2026* (\$)
1	Demande de permis de catégorie 1	255	261
2	Demande de permis de catégorie 2	153	157
3	Demande de permis de catégorie 3	255	261
4	Demande de permis de catégorie 4	153	157
5	Passage d'un permis de catégorie 2 à un permis de catégorie 1	153	157
6	Passage d'un permis de catégorie 4 à un permis de catégorie 1 ou à un permis de catégorie 2, moins de trois ans	153	157
7	Passage d'un permis de catégorie 4 à un permis de catégorie 1 ou à un permis de catégorie 2, trois ans ou plus	255	261
8	Inscription aux examens de compétence ou à une partie des examens	357	365
9	Demande de reprise de la correction des examens échoués, par partie des examens	510	522
10	Délivrance ou renouvellement d'un permis de catégorie 1	1,836	1,877
11	Renouvellement d'un permis de catégorie 1 pour un(e) titulaire qui est à la fois agent(e) de brevets et agent(e) de marques de commerce	2,754	2,815
12	Délivrance ou renouvellement d'un permis de catégorie 2	1,530	1,564
13	Renouvellement d'un permis de catégorie 2 pour un(e) titulaire qui est à la fois agent(e) de brevets et agent(e) de marques de commerce	2,295	2,346
14	Délivrance et 1 ^{er} et 2 ^e renouvellement d'un permis de catégorie 3	153	157
15	Renouvellement d'un permis de catégorie 3, 3 ^e renouvellement et renouvellements subséquents	204	209
16	Délivrance ou renouvellement d'un permis de catégorie 4	102	105
17	Demande de rétablissement d'un permis suspendu	255	261
18	Demande de remise de permis de catégorie 1 ou de catégorie 2	255	261
19	Demande de remise de permis de catégorie 3 ou de catégorie 4	102	105
20	Délivrance d'un certificat par le registraire	102	105
21	Praticien(ne)s étranger(-ère)s – Inscription initiale au registre	255	261
22	Maintien de l'inscription d'un praticien étranger au registre pour un an	184	189

* Les droits pour 2026 ont été augmentés de 2,2 % conformément à l'article 89 du Règlement administratif, qui stipule ce qui suit : « Les droits énumérés à l'annexe 1 sont rajustés le 1^{er} janvier de chaque exercice en fonction du taux de variation de l'indice d'ensemble des prix à la consommation du Canada du mois d'octobre — publié par Statistique Canada sous le régime de la *Loi sur la statistique* — entre le mois d'octobre de l'année précédente et le mois d'octobre de l'année précédant cette année, et sont arrondis au dollar supérieur. »